



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 4 avril 2024

Usage de l'eau potable - retour à la normale

Dans le prolongement des phénomènes de crues de la Gartempe lors du long week-end du 29 mars au 1er avril, l'ensemble des restrictions liées à la consommation d'eau potable est maintenant levé.

À partir de ce jour, l'eau du robinet distribuée sur les communes ci-dessous peut être consommée et utilisée sans restriction d'usage :

- La Trimouille
- Liglet
- Journet

De plus, suite à la remise en service des forages sur le secteur de Saint-Savin, il n'y a plus de problème de quantité et donc de restriction d'usage de l'eau potable sur les communes de :

- Saint-Savin
- La Bussière
- Nalliers
- Paizay-le-sec
- Lauthier
- Fleix
- Saint-Germain
- Antigny
- Haims
- Bethines

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers